Secrétariat du Grand Conseil

P 1601-A

Date de dépôt: 16 avril 2007

Rapport

de la Commission de l'enseignement et de l'éducation chargée d'étudier la pétition pour un budget parascolaire qui réponde aux besoins!

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Gilbert Catelain

Mesdames et Messieurs les députés,

Sous les présidences de M^{me} Véronique Purro et de M. François Gillet, la Commission de l'enseignement et de l'éducation a consacré trois séances, les 14, 21 et 28 mars, à l'examen de la pétition 1601, déposée au secrétariat du Grand Conseil le 16 novembre 2006. M^{me} Thérèse Guerrier, DGEP, DIP, a assisté les commissaires dans leurs tâches. M. Demain, procès-verbaliste, a fidèlement retranscrit les débats. L'auteur de ce rapport l'en remercie.

Cette pétition des syndicats, qui comptabilise 382 signatures de professionnels du parascolaire, met en exergue les difficultés auxquelles le parascolaire serait confronté. Elle porte sur trois éléments auxquels les commissaires ont apporté la plus grande attention.

A la lecture de la pétition et sur la base des auditions, les commissaires sont majoritairement parvenus à la conclusion que les activités parascolaires se déroulaient normalement et que les obligations légales étaient respectées.

P 1601-A 2/9

La majorité de la commission

(Pour: 1 PDC, 2 R, 3 L, 2 UDC,

contre : 1 Ve, 2 S,

Abstention: 1 Ve, 1 MCG, 1 S)

vous recommande de voter le dépôt pour information de cette pétition sur le bureau du Grand Conseil.

Les opposants qui demandent le renvoi de cette pétition devant le Conseil d'Etat souhaitent soit que ce dernier réponde plus complètement aux questions formulées dans la pétition, soit d'élargir le débat sur l'éventuelle nécessité d'une prise en charge complète toute la journée, respectivement d'envisager une modification de la loi.

Les commissaires ont auditionné successivement :

- les pétitionnaires représentés par M^{me} Bordier, secrétaire syndicale SSP/VDOP, M. Ferrière, secrétaire syndical SIT, et M^{me} Brunisholz, membre et travaillant dans le parascolaire;
- la Présidente du GAPP, M^{me} Baron-Levrat ;
- le GIAP représenté par son président M. Tornare, sa vice-présidente, M^{me} Guerrier, sa cheffe de service M^{me} Howald, et le secrétaire général de l'ACG, M. Michel HUG.

Le parascolaire à Genève

En quelques mots, le parascolaire, c'est :

- l'obligation d'accueillir les enfants des classes enfantines et des trois premiers degrés primaires;
- 22 000 clients, dont 12 000 le fréquentent chaque jour ;
- plus de 700 dérogations acceptées en moyenne par année pour les élèves de 4P, 5P et 6P;
- 150 lieux d'accueil;
- un taux d'encadrement maximal de 11,8 enfants par adulte ;
- 90% des coûts couverts par la collectivité, à parts égales entre le canton et les communes;
- une hausse moyenne de fréquentation de 500 enfants / an dans les restaurants et cuisines scolaires et de 150 aux activités surveillées;
- 863 collaborateurs;
- taux d'absentéisme : 6-7 %.

Points soulevés par la pétition :

1. De répondre aux besoins croissants de la population, sans restriction des inscriptions ni des prises en charge.

Les pétitionnaires font état d'une croissance importante de la fréquentation des activités parascolaires, alors que les moyens et effectifs n'ont pas suivi dans les mêmes proportions.

Pour rétablir une adéquation entre les ressources en personnel et les besoins, les pétitionnaires proposent de revaloriser la profession et de la rendre plus attractive.

Les représentants du GIAPP et de l'ACG ne contestent pas des problèmes en début d'année scolaire. Ils soulignent qu'ils sont toujours parvenus à faire face à la demande malgré l'explosion des inscriptions tout en assurant la qualité, la quantité, la diversité et la sécurité. A ce jour il n'existe aucune liste d'attente et les demandes allant au-delà des exigences légales de prises en charge ont pu être honorées.

Il est à relever que l'accroissement de la demande (+ 8%) par an est très largement supérieur à la hausse des effectifs (+ 2,5% dans le primaire entre 2000 et 2005¹).

2. De garantir un taux d'encadrement nécessaire à la pratique de véritables activités parascolaires éducatives, en engageant le personnel nécessaire.

Les pétitionnaires dénoncent la dégradation du taux d'encadrement estimées à 10%.

Les représentants du GIAPP et de l'ACG admettent que le taux d'encadrement est passé de 10,5 en 2001-2002 à 11,8 en 2006-2007 aux restaurants scolaires (RS), respectivement de 8,0 à 8,5 aux activités surveillées (AS). Ces valeurs entrent dans les normes d'encadrement édictées sous forme d'écarts en 2005-2006 :

- entre 11 et 15 au RS;
- entre 8 et 12 aux AS.

Les taux d'encadrement moyens sont stabilisés. Selon les représentants du GIAPP et de l'ACG, ils resteront fixés à l'avenir à 12 enfants aux RS et 9 aux AS. Sur la base de ce constat, force est de reconnaître que les activités

,

¹ Source : « Rentrée scolaire 2006, conférence de presse du Département de l'instruction publique, 24 août 2006 ».

P 1601-A 4/9

parascolaires offrent un taux d'encadrement suffisant et que les futures hausses de fréquentation pourraient être absorbées sans hausse d'effectif.

3. D'assurer en toute circonstance la sécurité des enfants par le remplacement du personnel dès le premier jour

Les pétitionnaires exigent le remplacement des absences à 100% dès le premier jour.

Les représentants du GIAPP et de l'ACG fournissent d'importants efforts pour garantir un taux de remplacement le plus élevé possible (72,5% aux RS, 84% aux AS), en particulier dans le domaine du recrutement (150 entretiens d'audition).

Il est à relever que les exigences des pétitionnaires pourraient être atteintes moyennant une baisse du taux d'absentéisme. Il sied de rappeler également que le remplacement à 100% dès le premier jour ne se justifie pas, le taux d'encadrement étant nettement supérieur à la norme minimale.

Conclusion

Les pétitionnaires ont volontairement renoncé à impliquer les parents d'élèves dans cette pétition. Seul les 50% du personnel s'y sont ralliés.

Les débats en commission ont clairement démontré que le souci principal des pétitionnaires résidait davantage dans une volonté de revalorisation des conditions de travail et salariales, plutôt que dans de sérieux dysfonctionnements dans la gestion du parascolaire, qu'une enquête récemment menée au sein des communes a plébiscité.

La majorité de la commission a pu apprécier à sa juste valeur les efforts fournis par le GIAP pour répondre aux demandes toujours plus nombreuses, preuve de l'engouement pour ce type de prestations offertes par le canton et les communes.

Pétition (1601)

pour un budget parascolaire qui réponde aux besoins!

Mesdames et Messieurs les députés,

Dernièrement, le GIAP a pris les décisions suivantes :

 dès la rentrée prochaine, refus d'accepter les inscriptions occasionnelles et suppression progressive de la prise en charge des 4^{es}, 5^{es} et 6^{es} pour les activités surveillées.

Alors que la demande de la population va croissant depuis plusieurs années, et, on le sait, pour celles à venir, le GIAP n'y répond plus! Où est sa mission de service public ?

Cela signifie des difficultés supplémentaires pour les familles, et plus d'enfants livrés à eux-mêmes

un taux d'encadrement passé de 12 à 15 enfants par animatrice ou animateur (à midi) et de 8 à 12 (pour les activités surveillées), soit une augmentation de jusqu'à 50%, avec blocage des effectifs de personnel!

Cette augmentation des effectifs réduit souvent les activités à du gardiennage, ce qui vide l'animation parascolaire de sa dimension éducative, pourtant revendiquée par tout le monde, parents, personnel, GIAP, instances politiques! Est-ce le retour des "pions" que veut le GIAP?

 non-remplacement du 1^{er} jour d'absence du personnel, voire sur une plus longue durée!

Dans certaines circonstances, la sécurité des enfants n'est dès lors plus garantie, les animatrices ou animateurs se retrouvant seul-e-s avec de grands groupes d'enfants dans les trajets, les repas ou les animations. A la longue, ces conditions de travail se reportent aussi sur la santé du personnel (fort stress, usure, démotivation): c'est donc un cercle vicieux. N'attendons pas un accident pour réagir!

Et ce malgré une augmentation du coût facturé aux parents dès la rentrée!

P 1601-A 6/9

Les animatrices et animateurs parascolaires soussigné-e-s demandent donc au GIAP, au canton et aux communes un budget du GIAP permettant

- de répondre aux besoins croissants de la population, sans restriction des inscriptions ni des prises en charge;
- de garantir un taux d'encadrement nécessaire à la pratique de véritables activités parascolaires éducatives, en engageant le personnel nécessaire;
- d'assurer en toutes circonstances la sécurité des enfants par le remplacement du personnel absent dès le premier jour.

SSP/VPOD

M^{me} Delphine Bordier 6, rue des Terreaux-du-Temple 1201 Genève N.B.: 382 signatures SIT *M. Jean-Luc Ferrière* 16, rue des Chaudronniers Case 3287 1211 Genève 3

Date de dépôt : 7 mai 2007 Messagerie

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Christian Brunier

Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Trois cent quatre-vingt-deux collaborateur-trice-s du parascolaire ont signé une pétition, non pas pour défendre leur salaire ou leurs conditions de travail, mais simplement pour pouvoir continuer à offrir à la population des prestations de qualité.

Le parascolaire joue un rôle prépondérant dans la journée de nombreux enfants et représente un attrait tant éducatif que social.

Oue demande cette pétition? Rien de révolutionnaire ou d'inacceptable.

Les signataires demandent simplement au GIAP, au canton et aux communes membres du GIAP de :

- répondre aux besoins croissants de la population, sans restriction des inscriptions ni des prises en charges;
- de garantir un taux d'encadrement nécessaire à la pratique de véritables activités parascolaires éducatives, en engageant le personnel nécessaire;
- d'assurer en toutes circonstances la sécurité des enfants par le remplacement du personnel absent dès le premier jour.

L'accueil au parascolaire des élèves de 4^e, 5^e et 6^e année n'est plus totalement assuré. Prendre le risque de laisser ces enfants sans surveillance, livrés à eux-mêmes entre 16 et 18 heures, à un âge pourtant sensible, est inconséquent.

Lors de la dernière rentrée scolaire, les enfants n'ont pas tous été acceptés. Des listes d'attente ont été dressées. Même si très vite, les demandes ont été honorées, cette attente a créé une inquiétude bien légitime dans de nombreuses familles.

Dès la rentrée prochaine, le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) envisage de refuser les inscriptions occasionnelles. Pour

P 1601-A 8/9

rompre avec cette prestation, on prétend que certains parents utilisent, par luxe, le parascolaire comme un self-service de garde d'enfants. Facile! C'est oublier que plusieurs personnes vivent des horaires de travail irréguliers et de plus en plus flexibles.

Alors que la demande de la population est croissante depuis plusieurs années, et, on le sait, pour celles à venir, le GIAP n'y répond plus totalement ! Certes les prestations restent de qualité et bien supérieures à de nombreux cantons. Mais, dans un canton qui connaît des problématiques très citadines, les pétitionnaires s'inquiètent quant à l'atteinte de la mission de service public du parascolaire.

Restreindre les prestations du parascolaire, durcir les exigences d'accueil posent souvent des difficultés supplémentaires pour des familles – dont certaines connaissent déjà bien des soucis. Mais, dans tous les cas, même quand ces restrictions « sanctionnent » des familles plus aisées, les enfants subissent toujours de plein fouet les conséquences de cette baisse de l'offre.

La société de l'enfant qui zone dans les rues avec la clé autour du cou n'est certainement pas le modèle que nous souhaitons développer, que l'on soit de gauche comme de droite.

Ces dernières années, le taux d'encadrement des enfants est passé de 12 à 15 enfants par animateur-trice lors de l'accueil de midi, et de 8 à 12 pour les activités surveillées en fin d'après-midi.

Ces groupes plus nombreux sont assurément un frein à un véritable travail éducatif et poussent la structure à se contenter d'être un lieu de gardiennage, malgré le professionnalisme et la vocation du personnel en place. La sécurité des élèves est aussi moins bien assurée, particulièrement lors des trajets.

Avant qu'ils n'émettent de grandes théories, j'invite tous les députés qui ont de la peine à comprendre cette argumentation à gérer un groupe de 16 très jeunes élèves — comme cela a été mentionné en commission — en déplacement au bord d'une route à forte influence ou dans des activités de loisirs où l'encadrement est indispensable. Une telle expérience ramènera certains députés sur terre, proche des réalités que certains élu-e-s ne connaissent pas, vu les milieux dans lesquels ils évoluent.

Le non-remplacement des collaborateur-trice-s du parascolaire le premier jour d'absence, voire sur une plus longue durée, est aussi une dégradation de la qualité des prestations offertes.

Globalement, à midi, le taux de remplacement n'est que de 72 % (pratiquement 30 % d'animateurs non remplacés) et le soir, le taux de remplacement n'est que de 80 %.

Le refus d'accepter les inscriptions occasionnelles et la suppression progressive de la prise en charge des 4^e, 5^e et 6^e pour les activités surveillées sont évidemment d'autres dégradations.

Il faut aussi se rappeler que cette diminution des moyens a lieu alors que plusieurs élèves sont de plus en plus difficilement gérables et que l'exigence des parents, avec l'introduction du paiement partiel de cette prestation, s'est fortement accentuée.

Le SRED (Service de la recherche en éducation) établit clairement une augmentation du nombre d'enfants de 8 à 10 % par an, soit 500 enfants de plus à midi (entre 12 et 14 heures) et 200 de plus le soir (de 16 à 18 heures). Pourtant, les moyens et effectifs ne se sont pas accrus dans la même proportion, alors même que l'on assiste à une augmentation régulière depuis dix ans, et que l'on prévoit la même tendance pour les dix prochaines années.

Dans ce contexte de plus en plus complexe, les collaboratrices et collaborateurs du parascolaire travaillent « à la limite ». Ils imaginent donc mal comment poursuivre leur métier avec un bon niveau de qualité si le monde politique ne se mobilise pas davantage pour soutenir le parascolaire.

Afin d'aborder avec sérénité la décennie à venir, le GIAP doit aussi faire preuve de prospective en évaluant les moyens utiles pour conserver le même niveau de qualité. Naturellement, les moyens doivent être adaptés à l'augmentation du nombre d'enfants. On a l'impression, en entendant certains députés, que cette demande est excessive et qu'il serait très aisé de faire plus avec beaucoup moins !

Le comité actuel du GIAP a conscience de la problématique et tente d'y répondre. Pour soutenir ce comité, pour rassurer les professionnel-le-s du parascolaire quant au soutien politique à leurs activités, il est important d'envoyer cette pétition au Conseil d'Etat pour que le gouvernement puisse formaliser sa politique en la matière.

Afin de relayer ces inquiétudes légitimes quant à la qualité des prestations à l'avenir et afin de connaître la politique prospective du Conseil d'Etat et du GIAP en la matière, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, d'envoyer cette pétition au Conseil d'Etat.